



Concours « EN ROUTE POUR PARIS » - CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Ce Concours dénommé « Concours EN ROUTE POUR PARIS » (le « Concours ») est organisé par FedEx Express FR, 68 avenue Leclerc 69007 Lyon et ses sociétés affiliées (« FedEx »), conformément aux présentes conditions générales (les « Conditions Générales »).

ARTICLE 2 : TERRITOIRE

La participation au Concours est limitée à la France (individuellement dénommée le « Pays »).

ARTICLE 3 : DURÉE

La participation au Concours sera ouverte du 19 avril 2022 à 11h, heure locale du Pays, au 15 mai 2022 à 23h59, heure locale du Pays.

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

4.1 Participants : Pour être autorisés à concourir, les Participants doivent, à la date de participation : (i) être légalement majeurs dans le Pays et (ii) résider et/ou être domiciliés dans le Pays (les « Participants »).

4.2 Participants non Éligibles : Les salariés de FedEx Corporation ou de l'une de ses sociétés affiliées ne sont pas autorisés à participer au Concours. Les salariés, mandataires, dirigeants et représentants de tout organisme public, établissement détenu par l'État, personne morale constitué(e) par un organisme public, parti politique ou organisation internationale publique, de même que les éventuels candidats à une fonction politique, ne sont pas éligibles pour participer au Concours (« Participants non Éligibles »).

ARTICLE 5 : PARTICIPATION AU CONCOURS

Les Participants Éligibles peuvent s'inscrire au Concours en se rendant sur notre site Internet via le lien suivant : www.fedex.com/fr-fr/sponsorship/ucl/uefa-competition.html

ARTICLE 6 : PARTICIPATION ET INSCRIPTION

6.1. Participation : Pour participer au Concours, les Participants doivent répondre correctement à 2 (deux) questions : 1 (une) question à choix multiples et 1 (une) question subsidiaire.

La question à choix multiples et la question subsidiaire seront toujours les mêmes.

Les Participants ne sont autorisés qu'à une seule inscription par adresse électronique. Les Participants ayant répondu à la question à choix multiples seront invités à répondre à la question subsidiaire.

6.2 Inscription : Pour participer au Concours, le Participant devra ensuite s'inscrire sur le site Internet, après avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales consultable sur <https://www.fedex.com/content/dam/>

[fedex/eu-europe/ucl/terms-and-conditions-ucl-fr.pdf](https://www.fedex.com/fr-fr/privacy-policy.html) et la Politique de Confidentialité FedEx consultable sur la page suivante : <https://www.fedex.com/fr-fr/privacy-policy.html>, étant entendu que le Participant sera également tenu de sélectionner ses préférences en matière de traitement des données à des fins de prospection commerciale, tel que stipulé à l'article 7 des Conditions Générales.

Pour finaliser son inscription, le Participant est tenu de fournir les informations suivantes (« Informations d'Inscription ») :

- Prénom
- Nom
- Numéro de compte client (le cas échéant)
- Nom de la société (le cas échéant)
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Adresse
- Code postal
- Ville
- Pays

Les Participants sont responsables des Informations d'Inscription fournies ainsi que de leur exactitude. La responsabilité de FedEx ne saurait être engagée au titre d'Informations d'Inscription inexactes et/ou mensongères fournies par les Participants. Dans tous les cas, FedEx se réserve le droit de vérifier la véracité des Informations d'Inscription fournies, notamment en réclamant une pièce d'identité.

6.3. Exclusion : Les Participants non Éligibles, de même que ceux qui (i) n'ont pas fourni les informations demandées, (ii) ont communiqué les documents requis de manière tardive ou (iii) transmis des documents incomplets, falsifiés, contrefaits ou non conformes avec les stipulations des Conditions Générales, seront exclus d'office du Concours et ne pourront prétendre à aucune dotation.

FedEx se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas les règles énoncées aux présentes Conditions Générales. La responsabilité de FedEx ne saurait être engagée en cas de documents incomplets, illisibles et/ou falsifiés communiqués par les Participants.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les Informations d'Inscription demandées sont obligatoires pour participer au Concours. Elles constituent des Données à Caractère Personnel, qui sont traitées et collectées par FedEx pour les finalités du Concours. Les Informations d'Inscription pourront être utilisées par l'équipe commerciale pour contacter les Participants. En s'inscrivant au Concours, les Participants acceptent d'être contactés dans ce cadre.

Les Données à Caractère Personnel pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale, plus précisément par voie de messages électroniques. Lors de son inscription, le Participant devra (i) préciser s'il accepte ou non de recevoir ce type de communications et (ii) indiquer ses préférences en matière de traitement des données à des fins de prospection commerciale.

La politique de confidentialité FedEx, disponible sur ce site : <https://www.fedex.com/fr-fr/privacy-policy.html> (« la Politique de confidentialité FedEx ») s'applique à tout traitement de Données à Caractère Personnel d'un Participant dans le cadre de l'inscription au Concours. La Politique de Confidentialité FedEx est intégrée aux présentes par référence. Toutes les traductions locales de la Politique de Confidentialité FedEx sont consultables sur [fedex.com](https://www.fedex.com).

ARTICLE 8 : PRIX

Les Prix des Catégorie A et Catégorie B ci-après détaillés (« les Prix ») sont inclus dans la dotation du Concours.

8.1. Prix de la Catégorie A :

Du 1^{er} au 1^{ème} prix : 1 (Un) lot de deux billets de Catégorie 1 pour la Finale de l'UEFA Champions League au Stade de France, Saint-Denis, France le 28 mai 2022 (« Prix de Catégorie A »). La valeur totale de chaque lot de deux billets s'élève à 1 380,00 EUR (chaque billet coûtant 690,00 EUR). La valeur totale du Prix de Catégorie A est de 2 760,00 EUR, étant entendu que toutes les valeurs indiquées s'entendent TTC.

Le Prix de Catégorie A ne comprend pas le logement, les dépenses annexes et les déplacements vers/ depuis le stade, et/ou tout autres frais liés à l'utilisation du Prix de Catégorie A gagné, lesquels demeurent à la charge exclusive du Participant.

Il incombe au Gagnant et à son invité(e) d'organiser eux-mêmes le voyage, les transports et le logement, en veillant à respecter toutes les exigences de voyage, notamment, de manière non limitative, en matière de passeport, visa et assurance.

8.2 Prix de Catégorie B :

Du 3^{ème} au 42^{ème} prix : 1 (Un) ballon de match officiels de l'UEFA Champions League (d'une valeur de 50,00 EUR chacun) (« Prix de Catégorie B »). La valeur totale du Prix de Catégorie B est de 2 000 EUR, étant entendu que toutes les valeurs indiquées s'entendent hors TVA.

Les Prix ne peuvent être échangés contre de l'argent et sont incessibles. Les Gagnants ne pourront solliciter un échange ou un remplacement pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DES PRIX

9.1. Participants Éligibles et cas d'égalité

9.1.1. Participants Éligibles : Les Participants qui seront éligibles pour remporter les Prix seront les 42 (quarante-deux) Participants ayant répondu correctement à (i) la question à choix multiples et fourni l'estimation la plus proche de la bonne réponse pour (ii) la question subsidiaire (les « Participants Éligibles »).

Parmi les 42 (quarante-deux) Participants Éligibles :

- Les deux premiers Participants Éligibles ayant fourni l'estimation la plus proche de la bonne réponse pour la question subsidiaire remporteront les Prix de Catégorie A.

- Les 40 autres Participants Éligibles remporteront chacun un Prix de Catégorie B.

Les Participants Éligibles peuvent uniquement remporter 1 (un) Prix de Catégorie A ou B.

9.1.2. Cas d'égalité : Dans l'éventualité où deux Participants Éligibles auraient donné l'estimation la plus proche pour la question subsidiaire et pourraient tous deux prétendre au 2nd (second) Prix de Catégorie A, le Participant Éligible ayant fourni l'estimation suivante la plus proche remportera le Prix à leur place, en tant que Gagnant de Substitution (le « Gagnant de Substitution »).

Dans l'un des cas suivants :

- indisponibilité du Gagnant ou d'un autre Gagnant de Substitution ;
- non-réception des documents requis attestant de la conformité des Informations d'Inscription avec les critères d'éligibilité mentionnés à l'article 4 des Conditions générales ;
- réception de documents non conformes aux critères d'éligibilité mentionnés à l'article 4 des Conditions générales et/ou transmis après la date butoir du 15 mai 2022 mentionnée à l'article 3 des Conditions générales ;
- absence de confirmation suite aux vérifications des Informations d'Inscription saisies par les Participants ;
- communication, par le Gagnant ou le Gagnant de Substitution, d'informations mensongères ;
- non-respect des présentes Conditions Générales,

le Prix concerné sera attribué au Participant Éligible ayant correctement répondu à la question à choix multiples et ayant fourni, pour la question subsidiaire, l'estimation suivante la plus proche après celle du Participant ou du Gagnant de Substitution non Éligible, indisponibles ou ne respectant pas les Conditions générales.

En dehors de ces hypothèses, en cas d'égalité dans les résultats à la question subsidiaire entre deux Participants Éligibles, disponibles et respectant les Conditions générales, une question subsidiaire complémentaire sera posée pour les départager et déterminer le Gagnant. La décision de FedEx sera définitive.

Les Gagnants des Prix de Catégories A et B seront informés des résultats du Concours à partir du 17 mai 2022.

9.1.3 Conformité avec les Conditions Générales : Dans l'éventualité où un Participant Éligible ne respecterait pas l'une des stipulations des présentes Conditions Générales, il ne pourra pas prétendre à un Prix.

9.2. Notifications et validation de l'attribution du prix

Les Gagnants recevront une notification les informant des résultats par e-mail à l'adresse mail fournie lors de l'inscription. Les Gagnants se doivent de répondre dans les 3 (trois) jours suivant la réception de l'e-mail pour indiquer s'ils acceptent ou refusent leur Prix ; passé ce délai, le Gagnant n'aura plus la possibilité de réclamer le Prix.

Après (i) l'acceptation du Prix devant avoir lieu dans ce délai de 3 (trois) jours et (ii) la vérification de l'exactitude des informations fournies par le Gagnant, l'attribution du Prix sera confirmée (« Validation de l'Attribution du Prix »).

Une fois la Validation de l'Attribution du Prix réalisée, les instructions relatives à la réception du Prix et à ses modalités d'utilisation seront immédiatement communiquées par e-mail, à l'adresse mail fournie lors de l'inscription.

Les Prix de Catégorie B seront expédiés aux Gagnants à l'adresse postale fournie lors de l'inscription, dans un délai de 180 (cent-quatre-vingt) jours suivant la date d'annonce des résultats. FedEx supportera les frais d'expédition.

ARTICLE 10 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

10.1. FedEx se réserve le droit si les circonstances l'exigeaient, d'annuler le Concours à tout moment, sans engager aucunement sa responsabilité à cet égard, auquel cas les Participants seront informés par e-mail à l'adresse mail fournie lors de l'Inscription.

10.2. FedEx s'exonère de toute responsabilité au titre des inscriptions de Participants qui se révéleraient incomplètes pour des motifs indépendants de sa volonté.

10.3. La responsabilité de FedEx ne pourra être engagée en cas de perte, dommage corporel, réclamation, créance ou préjudice de toute nature résultant, de quelque manière que ce soit, de la présence ou non des Gagnants au match de la Finale de l'UEFA Champions League 2022. La responsabilité de FedEx ne pourra être engagée en cas d'annulation ou de report, à l'initiative de l'UEFA, du match de la Finale de l'UEFA Champions League 2022 visé par les Prix de Catégorie A.

Dans l'hypothèse de circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignant, FedEx se réserve le droit de remplacer les Prix par des lots de nature et de valeur équivalente ou supérieure sans engager sa responsabilité de ce fait.

10.4. Concernant les Prix :

- la responsabilité de FedEx ne saurait aucunement être engagée en cas d'une utilisation incorrecte des Prix par le Participant ou en cas d'utilisation des Prix par des personnes inadaptées du fait de leur âge ou de leurs capacités physiques/mentales ;
- en cas de problèmes relatifs au produit, notamment en cas de défauts ou de dysfonctionnement des Prix, l'intégralité des garanties et limitations de garanties incombant au fournisseur s'appliquent.

10.5. La responsabilité de FedEx ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- saturation de la boîte de messagerie d'un Participant, Participant Eligible, Gagnant de Substitution ou d'un Gagnant ;
- désactivation de la boîte de messagerie d'un Participant, Participant Eligible, Gagnant de Substitution ou d'un Gagnant ;
- adresse électronique fournie par un Participant, Participant Eligible, Gagnant de Substitution ou d'un Gagnant qui n'existe pas, est incorrecte ou incomplète ;

- caractère erroné et/ou inexact des informations fournies par un d'un Participant, Participant Eligible, Gagnant de Substitution ou d'un Gagnant, y compris, de manière non limitative, les numéros de téléphone, adresses électroniques, adresses postales ou informations personnelles ;
- retard ou dysfonctionnement d'Internet, de l'ordinateur d'un Participant, Participant Eligible, Gagnant de Substitution ou d'un Gagnant ou bien de retard ou manquement d'un opérateur postal ou d'un fournisseur d'accès à Internet.

Tous les Participants, Participants Eligibles, Gagnants de Substitution ou Gagnants sont seuls responsables de la gestion de leur boîte de messagerie électronique, y compris, de manière non limitative :

- de la vérification de leurs e-mails et du respect des instructions pour recevoir le Prix,
- de l'adoption des mesures de sécurité nécessaires pour empêcher quiconque d'accéder, de manière non autorisée, à leur boîte de messagerie électronique.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

En s'inscrivant au Concours, les Participants acceptent d'être liés par les présentes Conditions Générales, qui sont consultables gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.fedex.com/content/dam/fedex/eu-europe/ucl/terms-and-conditions-ucl-fr.pdf>

ARTICLE 12 : QUESTIONS ET/OU RECLAMATIONS

Pour toutes questions ou réclamations relatives au Concours à FedEx, veuillez envoyer un message à l'adresse fmedjahed@fedex.com, en indiquant « Question/Réclamation relative au Concours FedEx En route pour Paris ».

Toutes questions ou réclamations relatives au Concours ne sera prise en compte que si elle est adressée à FedEx au plus tard 1 (un) mois après la date de clôture du Concours, soit jusqu'au 15 juin 2022 à 23h59, heure locale du Pays.

ARTICLE 13 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les Conditions Générales sont régies par le droit français et interprétées conformément à celui-ci à tous égards. Les litiges portant sur l'interprétation ou l'application des Conditions Générales seront soumis aux tribunaux français compétents.

ARTICLE 14 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles. Il est disponible gratuitement sur la page <https://www.fedex.com/content/dam/fedex/eu-europe/ucl/terms-and-conditions-ucl-fr.pdf>.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SELARL huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : FedEx Express FR, 68 avenue Leclerc 69007 Lyon